



Projet d'appui aux
Etudes Prospectives et de Renforcement du Cadre de
Planification (PEPRCP)

Entre

*Le Gouvernement de la République du Bénin et
Le Programme des Nations Unies pour le développement*

Document de projet
et Plan de travail 2022-2023

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'A1', 'J2', and 'JPA'.

Intitulé du projet: Projet d'appui aux Études Prospectives et de Renforcement du Cadre de Planification (PEPRCP)

Numéro du projet:

Partenaire de réalisation: Direction générale des politiques de développement (DGPD)/Ministère d'État chargé du développement.

Date de démarrage: 04/04/2022

Date d'achèvement: 31/12/2026

Date de réunion du CLEP: 2 Mars 2022

Description succincte

Le PEPRCP est inscrit au Programme d'action du Gouvernement 2021-2026 au titre des Actions Prioritaires. Il vise à consolider le système national de planification de développement, à travers ses composantes ci-après (i) Prospective, veille et planification stratégique, (ii) Coordination et suivi des ODD et (iii) Evaluation des politiques publiques. De façon spécifique, les objectifs assignés sont : 1) appuyer la formulation de la vision nationale de développement post 2025 et l'élaboration des outils d'opérationnalisation ; 2) contribuer à l'harmonisation des produits, outils et pratiques de la planification du développement à tous les niveaux (central; sectoriel et local); 3) renforcer l'appui du MDC dans l'évaluation des Politiques, Plans et Programmes de développement ; 4) appuyer le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la planification, du suivi de la mise en œuvre des ODD et de l'évaluation des Politiques, stratégies, Plans et Programmes de développement; 5) appuyer la production et la diffusion de données probantes sur les questions de développement, 6) apporter un appui institutionnel au MDC dans l'accomplissement efficace de ses missions. Le coût global du projet est estimé à 10,2 milliards de fcfa sur une durée de 5 ans et est financé par le Gouvernement du Bénin et le PNUD à hauteur de 6,18 milliards de fcfa; il se dégage un besoin de financement à rechercher de 3,99 milliards de fcfa au cours de la période.

Effet contribuant (CPD) : XX Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre : XX	Total des ressources nécessaires :	10 181 818	
	Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD :	1 550 000
		Gouvernement :	4 636 364
		Apports en nature :	PM
	À financer :	3 995 455	

Approuvé par (signatures) :

Gouvernement	PNUD
 Nom : M. Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre d'Etat chargé du développement et de la coordination de l'action gouvernementale	 Nom : M. Aouale Mohamed ABCHIR, Représentant Résident du PNUD Bénin
Date : 04/04/2022	Date : 04/04/2022

JBA
A J2

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La crise économique et financière connue par le Bénin vers la fin des années 80 a conduit à la nécessité de rénover le système national de gestion du développement en le fondant sur la réflexion prospective et la planification stratégique. Il s'agit d'organiser un système de réflexion structuré pour anticiper et formuler un positionnement optimal du pays sur la trajectoire du développement. Cette réflexion a donné lieu à l'adoption par le Bénin d'une approche de gestion de développement organisé en trois niveaux articulés les uns aux autres, à savoir : la prospective, la planification stratégique et la planification opérationnelle respectivement pour le long, moyen et court terme.

Ainsi, l'étape de la prospective s'est traduite par la formulation en 2000 de la première vision de développement (Bénin-2025, Alafia) partagée par l'ensemble des Béninois et qui s'énonce comme suit : « le Bénin est, en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ». Après plus d'une vingtaine d'années de mise en œuvre des grandes orientations contenues dans ce document, les progrès enregistrés sont encore loin des attentes pour garantir la réalisation de cette vision. L'indice de développement humain (IDH) du Bénin a progressé, passant de 0,364 à 0,545 (soit une hausse de 49,7 %) entre 1990 et 2019. Cependant, lorsque cette valeur est revue pour tenir compte des inégalités, l'IDH descend à 0,343, soit une perte de 37,1 % due aux inégalités dans la répartition des indicateurs des dimensions de l'IDH que sont la santé, l'éducation et la croissance économique. La faiblesse du revenu par habitant se reflète dans l'évolution de la pauvreté monétaire. En 2019, le taux de pauvreté monétaire est ressorti à 38,5% (contre 40,3% en 2015) à l'inverse de la pauvreté non monétaire dont l'incidence est de 26,1% au sein de la population béninoise. La pauvreté touche principalement les zones rurales avec 43,6 % contre 35,8 % dans les zones urbaines. A l'approche de l'échéance de la vision Bénin-2025, Alafia, il est important de démarrer le processus de formulation de la vision post 2025.

Dans un monde dynamique où l'innovation et la compétitivité sont incontournables, la remise en cause des avancées obtenues dans tous les domaines est un signe d'impulsion à la réflexion, à la nécessité de scruter l'avenir en vue de s'ajuster au regard des mutations socio-économiques et politiques tant nationales qu'internationales. C'est dans cette optique qu'il faut inscrire l'adoption et l'appropriation par le Bénin de l'Agenda 2030 et ses Objectifs de Développement Durable (ODD). Les ODD prennent en compte les enjeux de développement de notre pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. En outre, l'Agenda 2063, adopté par l'Union africaine a retenu comme vision « L'Afrique que nous voulons », Cet agenda vise à promouvoir une Afrique prospère fondée sur une transformation économique structurelle comprenant une utilisation, une production et une consommation durables des ressources. Par ailleurs, la problématique de développement en matière de planification du développement peut être résumée de la manière suivante :

Le processus de planification et de pilotage : Des difficultés sont observés au niveau des capacités de pilotage des acteurs public, au niveau du management du processus de pilotage d'opérationnalisation. Il s'agit de dysfonctionnements dans l'application des étapes et de la faible mise en place d'outils de planification qui engendre des écarts dans la programmation et la budgétisation. Il n'existe pas de cadre cohérent institutionnel légal et durable pour coordonner l'action des pouvoirs publics. Cette planification stratégique est bloquée par les discontinuités de l'application des politiques et stratégies sectorielles, due en partie au manque de ressource dédiées à la mise à jour et la formulation des documents de politiques stratégiques. Ces faiblesses de la chaîne de planification rendent laborieux l'intégration appropriée de l'Agenda 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et l'alignement des documents de politiques/stratégies publiques sur les cibles prioritaires des ODD. Les cadres stratégiques nationaux étant déjà élaborés et adoptés par le Gouvernement (PND 2018-2025 et ses documents d'opérationnalisation), et depuis le mois de janvier 2022 le PAG 2021-2026, le principal défi reste l'alignement des Stratégies sectorielles et les Plans de développement au niveau local avec les documents de planification nationale. Par ailleurs, une

grande partie des Stratégies sectorielles sont à actualiser afin de les ajuster aux normes de la planification stratégique moderne et prenant en compte le principe de redevabilité ainsi que les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement au titre de l'Agenda 2030.

Les capacités de conception et programmation : Le manque de documents pour la définition de politiques stratégiques dans certains secteurs/sous-secteurs et la non-actualisation de ces documents supports empêche une efficacité optimale en matière de mise en œuvre des stratégies et vient entraver la cohérence entre les documents de planification et de programmation. Cette inefficacité en matière de mise en œuvre des stratégies résulte des lacunes dans la cohérence entre la planification du développement, la programmation et l'exécution budgétaire comme noté dans le rapport d'évaluation de la performance de la gestion et du système des finances publiques (PEFA, 2014)¹. Ces difficultés de mise en œuvre des plans et programmes inclut des insuffisances en matière d'élaboration d'études thématiques, sur des sujets d'importance pour le Bénin. Une veille économique améliorée et rattachée à l'opérationnalisation de l'action publique permettrait au Gouvernement d'anticiper les transformations sur le plan national et régional pour éclairer les décisions de réformes structurelles au service de la croissance, le développement humain de l'emploi ou de la lutte contre la pauvreté par exemple. Ce travail analytique de rapport et synthèse doit prendre en compte les évolutions à toutes échelles, avec pour but d'intégrer au mieux les exigences de l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD).

L'outil de budgétisation : Le manque de ressources pour la planification prospective à moyen et long terme est un obstacle pour la formulation stratégique de politique de développement. Le gouvernement du Bénin observe par ailleurs que le Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale (MDC) ne dispose pas de ressources financières nécessaires pour assurer les missions qui lui sont assignées notamment l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des documents de politique publique. L'allocation stratégique des ressources semble difficile à réaliser du fait de l'absence ou du manque d'actualisation des documents de stratégies sectorielles au niveau de tous les ministères et du faible lien entre le processus de programmation des investissements publics et la préparation budgétaire. Dans ce contexte, et au regard du nouvel environnement de gestion budgétaire, il est nécessaire pour le ministère de disposer d'un projet prenant en charge le financement de la mise en œuvre de sa mission relative au système de planification dans le but d'améliorer la gestion du processus de développement.² La réussite de la mise en œuvre de ce nouveau paradigme de développement passe par l'alignement de tous les programmes aux politiques et stratégies, notamment afin d'implémenter des politiques orientées sur les résultats. Les défis liés à la budgétisation concernent l'allocation des ressources du fait de l'absence ou du manque d'actualisation des documents de stratégies sectorielles au niveau de tous les ministères et de l'inefficacité du lien entre le processus de programmation des investissements publics et la préparation budgétaire. En effet, les documents de programmation budgétaire élaborés sont mal raccordés aux planifications publiques. En juillet 2018 déjà la mission de suivi et d'évaluation réalisée par la Commission de l'UEMOA recommandent un renforcement plus important des capacités des acteurs nationaux de la chaîne de programmation et de budgétisation pour permettre au Bénin d'être conforme aux directives de l'UEMOA. Les rapports soulignent entre autres le faible alignement entre les coûts et besoins liés à la réalisation des cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)- et les difficultés liées aux ressources humaines des institutions et structures nationales.

¹ Rapport d'évaluation de la performance de la gestion et du système des finances publiques

² Le nouveau contexte de gestion budgétaire impose aux ministères et structures de l'Etat bénéficiant des ressources publiques, l'élaboration des documents de politique et stratégie et leur traduction en programmes (Loi Organique relative aux Lois de Finances au Bénin, 08 juillet 2013), Les instruments de programmation budgétaire pluriannuelle comme le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuel (DPBEP) et les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) sont introduits dans le système d'allocation des ressources qui devrait faire du budget de l'Etat un véritable outil de mise en œuvre de la politique de développement.

II. STRATÉGIE

2.1. Bref rappel des acquis antérieurs

Ce projet d'appui à la consolidation du système national de planification et par ricochet à la prospective, à la planification stratégique et celle opérationnelle rentre dans le cadre de l'effet du Programme Pays (CPD) du PNUD et de l'effet 3 du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement au Bénin (UNDAF) pour la période 2019-2023 : « D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité ». Ce projet contribuera entre autres à la réalisation du produit 4 du CPD 2019-2023 du PNUD « Les capacités de l'ensemble de la fonction publique, y compris de la fonction publique locale, sont renforcées aux fins de la prise en compte du Programme 2030 et de l'Accord de Paris dans les plans de développement et les budgets et de l'analyse des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, au moyen de solutions innovantes fondées sur les données ». De même, globalement, ce projet d'appui à la consolidation du système national de planification de développement contribue dans le cadre général à l'atteinte des différents objectifs ODD de manière transversale.

Ce projet est aussi en phase avec les objectifs du Plan National de Développement du Bénin (PND), puisque les sujets d'interventions de ce projet concernent l'appui à la réalisation d'études prospectives capables de renforcer le cadre de planification de l'administration centrale et locale dans le but de réaliser la vision nationale de développement post 2025. Précisément ce projet d'appui est rattaché aux objectifs suivants mentionnés dans le PND : (i) développer un capital humain sain, compétent et compétitif, (ii) accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise, (iii) assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement, (iv) consolider l'état de droit et la bonne gouvernance.

Entre autres, ce projet de renforcement des capacités de planification des autorités publiques béninoises entre de concert dans le cadre d'action et les nouveaux objectifs du PAG2 récemment adopté en janvier 2022. En effet, ce nouveau programme repose sur 3 piliers, qui sont des initiatives structurantes pour le Bénin sur du long terme. Ces 3 piliers reposent tous sur une planification où des études prospectives sont obligatoires et où un renforcement du cadre de planification est nécessaire. Pour rappel le premier pilier du PAG2 est intitulé « Renforcer la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance », le second pilier « Poursuivre la transformation structurelle de l'économie » et le dernier pilier « Accroître durablement le bien-être social des populations ».

La présence du PNUD dans ce domaine d'intervention est par ailleurs reconnue car le travail du PNUD-Bénin a déjà servi de levier majeur dans l'engagement d'autres partenaires. Le PNUD bénéficie de son expérience au Bénin au travers d'autres missions d'appuis techniques, financières et des actions de renforcement de capacités qui ont toujours été menées avec succès. Notamment, le PNUD a déjà contribué à relever les capacités du Gouvernement dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation ses principaux documents de programmation (SCRP 1 et 2, OSD, Agenda pour un Bénin Emergent) et plus récemment le PAG 2016-2021, le Plan National de Développement (PND) 2018-2025, et son premier document quadriennal de programmation, le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018-2021.

2.2. Stratégie de mise en œuvre du Projet

Le projet d'appui aux études prospectives et du renforcement du cadre de planification entend agir selon la théorie de changement en matière de planification économique telle qu'elle ressort du CPD 2019-2023 et qui fait valoir que le renforcement de la formulation, de la mise en œuvre, du suivi et

2.2. Stratégie de mise en œuvre du Projet

Le projet d'appui aux études prospectives et du renforcement du cadre de planification entend agir selon la théorie de changement en matière de planification économique telle qu'elle ressort du CPD 2019-2023 et qui fait valoir que le renforcement de la formulation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques va accélérer la croissance économique durable et inclusive, accroître les revenus et améliorer la prestation et l'offre des services sociaux de base. La ligne de travail du PNUD sur ce projet se fondera bien sûr sur la demande et les besoins exprimés par les organismes nationaux, toujours selon le principe d'appropriation nationale concernant les capacités de renforcement du cadre de planification.

Dans un premier temps, les éléments clés de la stratégie du projet vise la mobilisation de l'expertise nationale et internationale pour la réalisation d'études prospectives du développement du Bénin post 2025, à travers :

- Un accompagnement dans la réalisation des études thématiques prospectives
- Un renforcement des capacités institutionnelles dans l'identification des nouveaux défis, enjeux et tendances de développement
- Un appui dans l'identification et l'étude des moteurs sous-jacents du changement et l'impact potentiel de changement post 2025.

Dans un second temps, il sera question de rendre disponible l'expertise technique et les ressources requises pour le renforcement des capacités pour la planification du développement du Bénin, la formulation de la vision nationale de développement post 2025, selon les principaux axes ci-après :

- Un appui dans l'élaboration et l'évaluation de la planification des scénarii prospectifs de la trajectoire de développement du Bénin et le choix de la vision nationale de développement post 2025.
- Un appui à l'élaboration des orientations stratégiques de long terme de la vision nationale de développement post 2025.
- Un appui à l'opérationnalisation de la vision nationale de développement post 2025 et à son dispositif de suivi évaluation
- Un appui pour assurer et pérenniser le renouveau de la planification du développement au Bénin.

Ce processus de formulation du projet de planification prospective et de renforcement du cadre de planification aura pour objectif de formuler clairement une vision stratégique de développement du Bénin post 2025. Ce processus sera basé sur une veille stratégique qualitative, reposant sur des données probantes. Ce travail d'appui permettra la consolidation des capacités des parties prenantes (au niveau gouvernemental et local) sur la conception et l'élaboration de la planification, de l'évaluation, et dans le but de réaliser les objectifs de chaque secteur et sous-secteur.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du respect des droits humains, de la durabilité environnementale, et de l'égalité de Genre notamment en ce qui a trait aux choix des options de politiques en faveur des populations extrêmement pauvres et des couches vulnérables (femmes, jeunes filles, jeunes garçons) des milieux ruraux et périurbains pendant le processus de planification et de programmation budgétaire. En particulier, les interventions du projet mettront un accent particulier sur la budgétisation des cibles prioritaires des ODD, y compris les femmes et les jeunes. Aussi, compte tenu du caractère multidimensionnel du projet, les ODD imprèneront cet exercice. Du reste, les éléments clés de la stratégie du projet incluront le renforcement des capacités des institutions publiques (nationales et locales) pour l'élaboration de politiques favorables aux pauvres et la planification du développement basée sur les ODD et les objectifs de la vision nationale de développement post 2025, notamment le renforcement du lien entre le budget et la planification, et le renforcement du cadre de suivi et d'évaluation des politiques publiques. En outre, le plaidoyer et la mobilisation des ressources autour du développement humain et l'Agenda 2030, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ainsi que l'amélioration du cadre de dialogue de politique pour l'efficacité de l'aide publique au développement seront au cœur de la stratégie de planification prospective.

Aussi, l'approche utilisera les Signatures Solutions 1, 2 et 6 du Plan Stratégique 2018-2021 du PNUD qui préconisent, entre autres, de renforcer les systèmes de gouvernance inclusive et redevable en tirant parti de l'avantage comparatif du PNUD et de sa longue expérience en matière de gouvernance pour déployer des solutions rapides, durables et novatrices pour accélérer les progrès vers les Objectifs de développement.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

3.1. Résultats escomptés

Le projet s'articulera autour de 3 axes que sont : (i) une partie prospective, de veille et planification stratégique, basé sur les études prospectives, les données probantes et la veille stratégique (ii) une partie coordination et programmation suivi des ODD, (iii) et finalement une composante de budgétisation et d'évaluation des politiques publiques afin de consolider le cadre national de l'évaluation des politiques publiques.

A l'issue du projet, les résultats prendront la forme d'études de base pour la formulation de la vision nationale de développement post 2025, accompagnés d'outils et de supports documents de planification élaborés pour renforcer le cadre de planification. Notamment, le cadre institutionnel de la planification et de l'évaluation est renforcé et les acteurs de la chaîne PPBSE et toutes les parties prenantes sont formés sur la planification prospective et la réalisation opérationnelle de la vision nationale de développement post-2025, l'évaluation et les outils d'intégration et de suivi des ODD. Entre autres, les ministères et les communes sont appuyés dans le cadre de la formulation des documents de politiques, stratégiques et programmes et la veille sur la qualité des documents de planification stratégique et opérationnelle est assurée.

Au terme de la mise en œuvre du projet d'appui, il est attendu que :

- ❖ L'action publique améliore les conditions de vie des populations ;
- ❖ Les capacités institutionnelles sont capables d'identifier les nouveaux défis, enjeux et tendances de développement– et s'y adapter ;
- ❖ L'évaluation et la redevabilité soient ancrées dans la gouvernance publique ;
- ❖ Le Gouvernement du Bénin est capable d'évaluer des scénarii prospectifs de trajectoire de développement et choisir la mise en œuvre des grandes orientations stratégiques choisies ;
- ❖ Les ODD orientent les actions de développement, et l'Agenda 2030 et les ODD sont intégrés dans le système national de planification de développement ;
- ❖ Les données probantes appuient la prise de décision ;
- ❖ La vision nationale de développement post 2025, éclaire toutes les actions de développement du Bénin ;
- ❖ L'efficacité et la coordination de l'aide au développement sont renforcées.

3.2. Partenariat et ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Dans le cadre du projet, le PNUD entend utiliser pleinement les différents partenariats qu'il a noués notamment avec les autres Agences de l'ONU et les autres partenaires techniques et financiers (PTFs) bilatéraux comme multilatéraux.

La complexité de la planification à moyen/long terme, compte tenu d'un environnement macroéconomique toujours plus instable (pandémie de COVID-19, conjoncture internationale, risque sécuritaire) et l'ampleur des défis actuels du Bénin et la reconnaissance du fait que de tels problèmes interdépendants et structurels ne peuvent être résolus par un seul acteur, obligent le Projet à conclure des partenariats solides permettant de maximiser les résultats et la mobilisation des ressources financières ou techniques additionnelles aux ressources propres du PNUD. A cet effet, le partenariat entre le PNUD, les autres Agences de l'ONU et d'autres institutions ou structures constitueront un socle pour le projet pour disposer d'inputs nécessaires (appui-conseil, services de capacitation, mise à disposition des cadres nationaux chercheurs, mise en contact avec les réseaux mondiaux travaillant

sur des questions abordées par le projet, travaux de recherche, mise en réseau de connaissances des structures nationales et centres de recherche) à la réalisation des résultats escomptés. Les modalités de partenariats avec les Agences du SNU notamment l'UNICEF, l'UNFPA combineront aussi bien la programmation conjointe et la mise en commun des ressources dans le cadre d'interventions spécifiques.

De plus, des partenariats avec les partenaires multilatéraux comme, l'Union Européenne, la BAD, la Banque Mondiale, ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux comme la GIZ, les Pays-Bas, la Belgique, la Coopération Suisse, et aussi les structures nationales, les Collectivités locales, les ONG, le Secteur privé, le Système des Nations Unies et les autres partenaires au développement opérant sur le terrain sont indispensables pour le projet.

Il faut noter par ailleurs que du fait de la qualité des instruments produits pour les OMD et ceux produits pour les ODD, la communauté internationale retient le Bénin comme « pays pilote » pour participer et/ou pour mettre en œuvre de toute nouvelle initiative, et cela constitue des atouts de partenariat avec des partenaires sur les thématiques de planification nationale avec intégration des agendas 2030 et 2063 pour lesquelles ils sont chef de file. Le Projet bâtira également sur le partenariat entre le PNUD et l'Organisation de Coopération pour le développement économique (OCDE) dans le cadre de la mobilisation des ressources domestiques.

De plus, le Projet travaillera en étroite collaboration avec les Centres de services régionaux du PNUD (Dakar, Addis-Ababa) dans le domaine du renforcement de la chaîne PPBSE et le centre AFRITAC du FMI pour les réformes du TOFE. Les Agences des Nations Unies, contribueront selon leurs secteurs spécifiques à l'identification des gaps et à la définition des modalités de renforcement des capacités. Le projet s'appuiera également sur des expertises spécifiques existantes aussi bien nationales qu'internationales pour les interventions relatives aux directives de l'UEMOA, à l'analyse fine de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'inégalité ainsi que pour celles relatives à certains secteurs/domaines tels que l'eau, l'énergie, la santé, l'éducation, les infrastructures de transports le genre, l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le changement climatique.

En matière de ressources financières, les actions anticipatives pour accroître et rendre disponible dans les meilleurs délais la contrepartie nationale en vue d'augmenter l'impact positif des interventions sont nécessaires. La modalité de Government Cost-Sharing avec le Ministère du Développement qui a été pourra être utilisée par un plaidoyer intense auprès des plus hautes autorités.

Autre point est que la coopération Sud-Sud et triangulaire seront explorées et utilisées surtout dans le cadre des initiatives accélératrices des progrès vers les cibles des ODD. Aussi, car il est utile de pouvoir collaborer avec des pays présentant les mêmes thématiques de développement et confrontés aux mêmes problématiques de conception d'études prospectives et de cadre de planification pour réaliser des objectifs nationaux.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

4.1. Modalités de mise en œuvre

Conformément aux arrangements/modalités de gestion et à la gouvernance générale des deux Portefeuilles du Programme (Portefeuille n°1 du CPD 2019-2023 et Portefeuille n° 2 « Démocratie, état de droit et bonne gouvernance »), à l'opérationnalisation du PEPRCP, le PNUD travaillera avec les Partenaires nationaux de mise en œuvre et les parties responsables. La modalité de mise en œuvre est l'Exécution Nationale. Ainsi, la gestion des ressources du Projet est régie par le principe de mise à disposition d'avances de fonds sur une base trimestrielle pour les contrats et dépenses directement gérées par la DGPD sous la modalité d'Exécution Nationale (NEX).

Compte tenu des nouvelles orientations en termes de renforcement du lien entre la planification et le budget, le Projet sera logé au sein de la Direction Générale des Politiques de Développement

(DGPD). Le Directeur Générale des Politiques de Développement (DGPD) assure en même temps la fonction de Directeur National du Projet (DNP) et ce dernier désignera un cadre de sa direction, qui fera office de Point Focal pour le suivi et la gestion opérationnelle du projet. Pour renforcer sa capacité en vue de la mise en œuvre diligente des activités du projet, le MDC a fait la requête auprès du PNUD pour le recrutement et la mise à disposition d'un pool d'experts dédiés et des ressources humaines qualifiées.

Le projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution nationale, et à ce titre le gouvernement est responsable de la gestion et de l'exécution des activités programmées en vue de l'obtention des résultats du projet. Les rôles et responsabilités des partenaires du Projet se déclinent comme suit :

MDC : Représentant le gouvernement en sa qualité de Partenaire de mise en œuvre du projet. Il assure la responsabilité première de l'alignement des résultats du projet sur les priorités nationales. En tant que bénéficiaire principal au sein du Comité Technique de Gestion du projet, il supervise et contrôle les produits du projet en vue de leur efficacité et durabilité, et veille à la concrétisation des contributions de ces derniers aux Effets du Programme de Pays. Le MDC doit s'appropriier les produits du projet et assurer un environnement favorable pour sa mise en œuvre. Il assure donc aussi le rôle d'Exécutif au sein du Comité Technique de Gestion du Projet, et doit faciliter les audits et la mise en œuvre des mesures.

LE BUREAU PAYS DU PNUD : Évalue la capacité du gouvernement et veille à la modalité de décaissement la plus appropriée. Supervise conjointement le projet et assure le transfert des ressources. Il joue le rôle d'Assurance qualité et de Prestataire (Contractant) au sein du Comité de Pilotage du Projet. C'est le deuxième niveau de responsabilité pour l'alignement sur les priorités nationales. Il doit garantir l'alignement des résultats du projet sur le Plan Stratégique du PNUD, et coordonne la mobilisation des ressources au profit du projet.

DGPD : C'est le Partenaire de mise en œuvre du Projet. Il met en œuvre les activités du projet à travers la planification, la coordination, le suivi et la comptabilisation, et supervise les différentes parties responsables. Il est comptable devant le PNUD de l'obtention des produits du projet et rend compte de façon trimestrielle des progrès réalisés sur la base du modèle de rapport de progrès conjointement retenu par les deux parties. Il est comptable devant le PNUD de l'utilisation prudente et appropriée des ressources mises à disposition et rend compte au moins de façon trimestrielle des dépenses, sur la base du format FACE en annexe de ce document de projet.

AUTRES PARTIES : DGCS-ODD/MDC, DGEOCS/MDC, CePED/MDC, les DDD/MDC, INStAD/MEF, DGE/MEF et DGB/MEF, les DPAF des ministères sectoriels, ANCB, Société civile. Ils sont responsables de la délivrance dans le délai et selon la qualité requise, des biens et services à eux éventuellement confiés, et sont redevables vis-à-vis de la DGPD/MDC.

4.2. Cadre de pilotage du Projet

Le cadre institutionnel de pilotage du Projet comporte deux organes :

Comité de Pilotage (CoP) : C'est l'organe d'orientation et de pilotage au niveau du portefeuille n°2. Le CoP du portefeuille n°2 est co-présidé par le Représentant Résident du PNUD et le Ministre en charge de la Planification et du Développement. Le CoP tient deux sessions annuelles. La première session annuelle devra intervenir au plus tard avant la fin du mois de Juillet de l'année courante et permettra de rendre disponible les éléments pour alimenter le suivi de l'UNSDCF. Quant à la deuxième session, elle est appelée à réunir les deux CoP au plus tard avant la fin du mois de novembre de l'année courante et tiendra lieu de revue annuelle du Programme de Pays du PNUD. Cette session conjointe sera co-présidée par le Ministre en charge du Développement, chef de file et le Représentant Résident du PNUD.

Composition du CoP : Services techniques du Ministère chef de file du portefeuille et des autres Ministères impliqués dans la mise en œuvre du Projet, OSC, PNUD, PTFs....

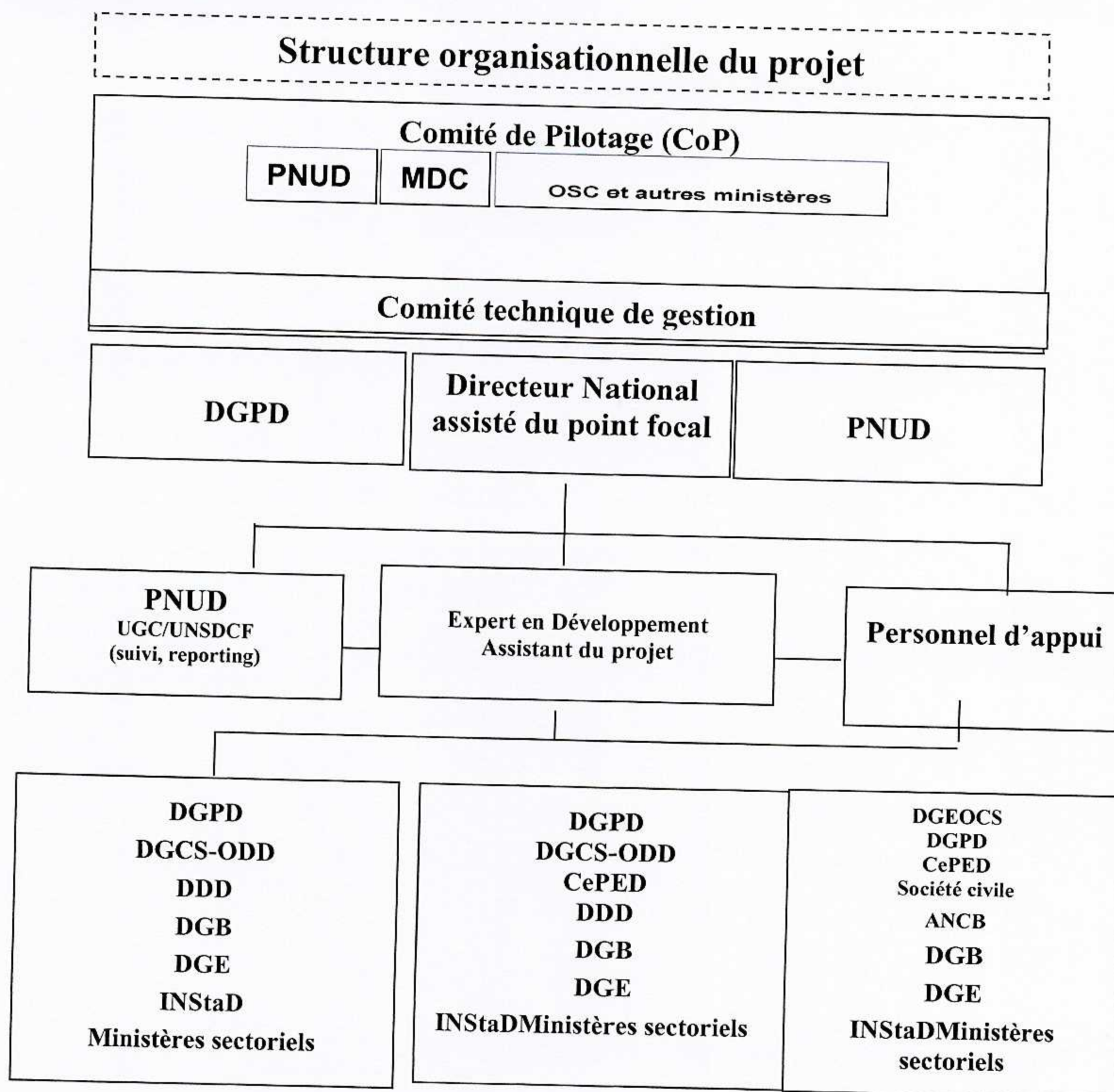
Comité Technique de Gestion (CTG) : C'est l'organe de gestion opérationnelle du Projet. Il est présidé par le Directeur National du Projet (DNP). Les membres du CTG sont les représentants du partenaire de mise en œuvre du projet, des parties responsables, du PNUD et des bénéficiaires. En dehors du Directeur National, le Comité, sera composé de : (i) un représentant de chaque direction structure impliquée, (ii) l'Economiste National du PNUD (iii) un représentant du MEF à travers son Unité de Gestion et de Coordination (UGC) de l'UNSDCF.

Le CTG tient au moins deux sessions annuelles. La première devra intervenir au plus tard en Juillet de l'année courante tandis que la deuxième devra se tenir au plus tard en décembre de l'année courante. Le TL/LT/CP doit veiller à la tenue effective desdites sessions. Le CTG se réunit pour connaître et discuter des questions d'orientation générale, et de façon spécifique se prononcer sur les questions relatives (i) à la supervision globale du Projet, (ii) au suivi et contrôle de l'évolution, (iii) à l'évaluation de chaque étape terminée, etc. En outre, le CTG analyse et soumet au PNUD pour avis préalable, tous changements éventuels nécessaires à la bonne conduite de l'exécution du Projet. Le Président du CTG, Directeur National du Projet (DNP), approuve le rapport de progrès de l'équipe d'appui à la mise en œuvre du Projet et signe le FACE, certifiant ainsi la qualité des dépenses du projet et/ou autorisant la mise à disposition de ressources pour la mise en œuvre de nouvelles activités sur la base d'un plan détaillé de travail trimestriel.

4.3. Equipe d'appui à la gestion du Projet

L'Equipe de Gestion du Projet est responsable de la gestion quotidienne du PEPRCP et de la conduite de l'ensemble des activités conformément aux orientations du Comité technique de Gestion et du CoP. Elle comprend, outre le DNP et le point focal et l'équipe d'appui constitués d'un expert en planification, 01 conducteur de véhicule administratifs et d'un/une (01) Gestionnaire financier pour appuyer la Direction nationale dans la préparation des dossiers administratifs et financiers. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du PEPRCP, le Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale mettra à la disposition de l'équipe du projet un bâtiment fonctionnel devant abriter les locaux du projet.

JPA



4.4. Risques et hypothèses

Plusieurs risques sont susceptibles de menacer l'obtention des résultats. Les plus importants sont ceux liés à :

- i) L'insuffisante masse critique de ressources humaines au niveau national. Ceci amène à recourir aux Experts du Pôle Finances publiques-Pauvreté du Centre régional de service du PNUD basé à Dakar et du Centre AFRITAC de l'Afrique de l'Ouest du FMI. Pour atténuer l'impact de ce risque, de concert avec les structures nationales bénéficiaires, il faudra anticiper les contacts avec les experts évoqués et sécuriser les créneaux appropriés avec leur hiérarchie ;
- ii) Rareté et/ou indisponibilité de profils spécifiques notamment pour l'analyse approfondie de la pauvreté, de la vulnérabilité. La mise en place dès la mise en œuvre du PTA d'un contrat de prestation de service de longue durée avec les experts indiqués permettra d'assurer leur disponibilité pour la période voulue ;
- iii) L'insuffisance et la non-disponibilité à temps des ressources de contrepartie qui pourraient hypothéquer la réalisation des résultats escomptés. Un plaidoyer de haut a été engagé auprès des plus hautes autorités pour accroître et rendre disponible lesdites ressources. En plus, compte tenu du nouvel ancrage institutionnel du Projet, les mesures appropriées permettront de transférer les ressources de contrepartie au PNUD au plus tard le 1^{er} mars de chaque année.

4.5. Implication des parties prenantes

Les autres groupes susceptibles d'être affectés positivement par la mise en œuvre du projet sont :

38A

- i) Les élus locaux qui verront leurs capacités de planification et de gestion du développement améliorées et des changements majeurs en matière d'amélioration de choix, de capacité de mobilisation et de gestion des ressources pour le financement du développement ;
- ii) Les acteurs de la vie socio-économique du Bénin (Ménages, secteur privé, société civile, etc.) auront plus tôt, une meilleure information sur les opportunités et les menaces des pays limitrophes auxquelles le Bénin pourrait être confrontés ;
- iii) Les acteurs des différents secteurs auront une idée plus claire des mesures et stratégies à mettre en œuvre par le Gouvernement pour lever les principaux goulots et améliorer la gestion de leurs secteurs

4.6. Connaissance

Le projet permettra de rendre disponible des documents de politiques de développement, de plaidoyers sur les Agendas 2030 et 2063, des rapports de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des ODD et de l'agenda 2063, des rapports d'avancement du PND 2018-2025 et du PAG 2021-2026, des rapports d'évaluation et d'études spécifiques sur des thématiques majeures, des documents de politiques et de stratégies sectorielles, des Guides méthodologiques et des Modèles de macroéconomiques.

4.7. Durabilité et amplification

Conformément aux arrangements/modalités de gestion et à la gouvernance générale des deux Portefeuilles du Programme, à l'opérationnalisation du PEPRCP, le PNUD travaillera avec les Partenaires nationaux de mise en œuvre et les parties responsables. La modalité de mise en œuvre est l'Exécution nationale. Ainsi, le Projet sera logé au sein de la Direction générale des Politiques de Développement (PGPD). Le DGPD assure en même temps la fonction de Directeur national du projet (DNP) et ce dernier désignera un cadre de sa direction, qui fera office de Point Focal pour le suivi et la gestion opérationnelle du projet. L'objectif est d'assurer une appropriation des activités du projet par le Partenaire de mise en œuvre ainsi que les Parties responsables afin d'assurer une durabilité des activités à la fin du Projet. En conséquence, les capacités des structures/partenaires de mise en œuvre et les partenaires responsables seront capacités de manière à pouvoir intégrer efficacement les activités du projet dans le cadre de leur plan de travail et de fonctionnement normal.

Pour assurer la pérennité des interventions, le PNUD va également autonomiser et renforcer les capacités des bénéficiaires comme l'École Nationale d'Économie Appliquée de manière à fournir continuellement les profils types recherchés dans le cadre de la planification du développement basée sur les ODD notamment le travaux/recherches sur la pauvreté, le développement humain et l'évaluations des politiques publiques ainsi que l'évaluation des besoins des ODD. En termes de stratégie de sortie, les interventions seront planifiées en collaboration rapprochée avec les Parties responsables et permettre à ces dernières la prise en charge de ces interventions à la fin du Projet.

4.8. Les dispositions de collaboration avec les autres projets

Le Projet PEPRCP développera deux types de synergies à savoir :

- des synergies à travers le cadre institutionnel et les modalités de gestion du Portefeuille n° 2 « Démocratie, état de droit et bonne gouvernance » dans lequel il s'inscrit. A ce niveau, les résultats enregistrés, les leçons apprises, les *success stories* du Projet seront partagés et confrontés aux expériences des autres Projets du Portefeuille ;
- des synergies à travers ses activités et ses interventions en lien avec les autres produits et le Portefeuille n°1 du CPD 2019-2023. Dans ce cadre, la mise en œuvre du projet contribuera donc à renforcer les liens entre la promotion d'une croissance inclusive, les réformes économiques et sociales, la gestion durable de l'environnement et l'égalité des sexes dans ses interventions. En conséquence, les interventions dans le cadre du Projet serviront de levier nécessaire pour impulser les réformes de

JPA

gouvernance politique, démocratique, administrative et institutionnelle en lien avec le Portefeuille n°2 du CPD 2019-2023. Elles devront alimenter la conception et l'opérationnalisation des actions de réformes qui, à leur tour, s'inspireront des options de politiques retenues pour la consolidation de l'état de droit la promotion d'une bonne gouvernance à tous points de vue (produits 2.1, 2.2, 2.3 et 2.5 de l'effet 2 du CPD).

Les interventions du Projet seront développées de manière à utiliser au mieux et de manière systématique les études et travaux analytiques pour nourrir aussi bien la formulation des projets/programmes sur le terrain au titre du Portefeuille n°1 notamment en ses produits 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4.

Sur la base de ces synergies ci-dessus énumérées, les collaborations avec les autres projets seront basées sur l'appui-conseil stratégique, le renforcement des capacités et l'utilisation judicieuse des ressources pour une meilleure efficacité des actions. A cet effet, certaines activités seront réalisées de façon complémentaire avec d'autres projets et initiatives et en fonction des cahiers de charges, deux ou plusieurs structures apporteront chacune du sien pour la réalisation de l'activité.

4.9. Mesures de renforcement des capacités du projet :

Le mécanisme de revues trimestrielles et annuelles des projets du Portefeuille n°2 « *Démocratie, état de droit et bonne gouvernance* » du PNUD, sera un cadre approprié d'échanges, d'apprentissage et de renforcement des capacités de la DGPD en matière de planification et de suivi axés sur les résultats. Ces revues sont organisées sur la base des rapports de progrès élaborés suivant le standard de tous les projets appuyés par le PNUD. Les formations régulières du PNUD permettront une meilleure appropriation de ces outils.

Un suivi rapproché des activités et transactions financières du projet sera effectué par le Département des Politiques et Stratégies du PNUD en collaboration avec l'Unité d'appui à la Gestion du Programme du PNUD (PMSU). Des contrôles seront entrepris par le PMSU et le projet sera audité dans le cadre des audits annuels du PNUD.

4.10. Les services attendus du PNUD

Les services d'appui ci-après seront sollicités du PNUD par l'agence de mise en œuvre :

- L'appui à la formulation, à l'élaboration et à la planification des activités ;
- L'appui à la gestion.
- Le recrutement et la gestion directe des contrats des experts et personnes ressources du projet (personnel non mis à disposition par le Ministère) ;
- Les paiements (avances de fonds et paiements directs) ;
- Les appels d'offres et d'appui à la passation des marchés avec les partenaires/prestataires de services

4.11. Les arrangements d'audit

Le partenaire de mise en œuvre du projet doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le formulaire d'Autorisation de Financement et Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD, conformément aux directives et termes de références mises à disposition par ce dernier.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition.

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du

JPA
M

PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers

4.12. *Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation de logo sur les réalisations du projet.*

- **Droit d'auteur**

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.* »

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »

- **Utilisation du logo**

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement. En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

- **Respect de l'avis de non-responsabilité.** Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

V. CADRE DE RÉSULTATS

Effet 2 du CPD 2019-2023 : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité

Indicateurs d'effet :

Indicateur 2.4. : Indicateur Ibrahim/ Mo de responsabilité effective ; Niveau de référence : 36,1/100 (2017); Niveau cible :xx/100

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Accélération des transformations structurelles propices au développement durable

Intitulé et numéro Atlas du projet

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026		
Les capacités de l'ensemble de la fonction publique, y compris de la fonction publique locale, sont renforcées en matière de prospective, veille et planification stratégique, de coordination et suivi des ODD et évaluation des politiques publiques	1.1 Indicateur 2.4.1. Existence de la vision nationale de développement post 2025 tenant compte des accords internationaux dans l'ensemble de la fonction publique, y compris au niveau local : a) Programme 2030 ;	MDC	a- Non	2021	a- Non	a- non	a- Oui	a- Oui	a- Oui	a- Oui	Études prospectives pour la formulation de la vision nationale de développement post 2025 et la veille stratégique inclus le renforcement des capacités des acteurs de la planification ; pour le programme 2030 et prise en compte et mise en œuvre de l'ODD 13 pour l'Accord de Paris. Le risque est la non-actualisation ou élaboration et mise en œuvre de nouveaux plans (PDC) ou stratégies sectorielles alignées sur la vision nationale de développement post 2025
	b) Accord de Paris	MCCD et MDC	b- Non	2021	b- Non	b- Non	b- Oui	b- Oui	b- Oui	b- Oui	
	1.2 Indicateur 2.4.2 : Prise en compte du dividende démographique au niveau du cadre national de la planification (%)	MDC	Non	2021	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Consolidation des rapports des structures bénéficiaires

Handwritten signatures and initials: JPA, and other illegible marks.

	<p>1.3 Indicateur 2.4.3 production de rapport avec des données probantes pour l'assurance qualité et la diffusion des produits de la prospective, de la planification, de suivi des ODD et d'évaluation, des politiques publiques et des changements sociaux des politiques, stratégies, programmes et projets.</p> <p>a) Rapport annuelle de suivi des ODD disponible et disséminée</p> <p>b) Bulletin communautaire de suivi de la performance des ODD disponible et disséminée</p> <p>c) Rapport d'évaluation des politiques publiques, stratégies, programmes et projets disponible et disséminée</p>	MDC Et OSC	a-0	2021	a-0	a-1	a-2	a-3	a-2	Mettre en place une plateforme collaborative pour le suivi des ODD. La plateforme sera alimentée par les données d'enquêtes et administratives. Le risque est la non-réalisation des enquêtes majeures dans les délais
			b-0	2021	b-0	b-2	b-4	b-5	b-10	
			c-0	2021	c-0	c-1	c-2	c-4	c-8	

JPA

02  

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :
[NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires Éventuels	Coût Éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Semestrielle / annuelle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	DGPD, DGCS-ODD, DGEOCS, CePED, DDD, ANCB, DGB, DGFD, PNUD, Société civile, etc.	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Semestrielle ou de façon ad'hoc selon la nature du risque	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	DGPD, DGCS-ODD, DGEOCS, CePED, DDD, ANCB, DGB, DGFD, PNUD, Société civile, etc.	
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	Les Experts en suivi et en capitalisation de l'UGC	
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Au démarrage et tous les deux ans, et à la fin du projet	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	PMSU et Auditeurs externes.	10 000 USD
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Semestrielle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	CoP et Comité tech de gestion	
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui	Semestrielle, Annuelle et à la fin		Comité technique de gestion	

	comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	du projet (rapport final)		
Revue du projet (comité Technique de gestion)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité Technique de Gestion) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	Semestrielle, annuelle et à la fin du projet	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	4000 USD



Plan d'évaluation³

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du CPD	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation à mi-parcours	Comité de pilotage		Effet 2	30/09/2024	PMSU, DGPD, DGCS-ODD, DGEOCS, CePED, DDD et évaluateur externe	20 000 USD/PNUD

³ Facultatif; selon les besoins

VII-Plan de travail Pluriannuel

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES PLANIFIEES	BUDGET PREVU PAR ANNEE EN USD					PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	POSTE BUDGETAIRE ET DESCRIPTION	MONTANT EN \$ US
		2022	2023	2024	2025	2026				
	1. Résultat de l'activité : Le cadre de la prospective, veille et planification stratégique est renforcé	580 364	1 501 136	1 523 636	1 573 636	1 462 727	TOTAL RESULTAT 1			6 641 499
		340 637	1 021 682	804 454	1 094 182	983 273	PNUD, Gouvernement du Bénin			4 244 227
		239 727	479 454	719 182	479 454	479 454	A rechercher			2 397 272
	Action 1.1: Études prospectives pour la formulation de la vision post 2025 et la et veille stratégique	65 000	548 068	476 818	501 818	469 318		71200_ Cons. international		2 061 022
		39 000	328 841	286 091	301 091	281 591		71305_ Consultant national		1 236 613
		13 000	109 614	95 364	100 364	93 864		71600_ Frais de mission		412 204
		13 000	109 614	95 364	100 364	93 864		72200_ Equipements		412 204
	Sous total 11	130 000	1 096 136	953 636	1 003 636	938 636				4 122 044
	Action 1.2: Renforcement des capacités des acteurs de la planification	40 000	37 500	45 000	45 000	37 500	DGPD, DGCS-ODD, DGEOCS	71200_ Cons. international		205 000
		32 000	30 000	36 000	36 000	30 000		71305_ Consultant national		164 000
		8 000	7 500	9 000	4 500	7 500		71600_ Frais de mission		36 500
	Sous total 12	80 000	75 000	90 000	90 000	75 000				410 000
	Action 1.3: Consolidation du cadre national de la planification (cadre législatif, appui aux ministères et aux communes pour l'élaboration et des outils et des documents de planification)	16 036	8 000	10 000	10 000	9 909		71200_ Cons. international		53 946
		32 073	16 000	20 000	20 000	19 818		71305_ Consultant national		107 891
		8 018	4 000	5 000	5 000	4 955		71600_ Frais de mission		26 973
		48 109	24 000	30 000	30 000	29 727		71600_ Frais de mission		161 837
		56 127	28 000	35 000	35 000	34 682		71600_ Frais de mission		188 809
	Sous total 13	160 364	80 000	100 000	100 000	99 091				539 455
	Action 1.4 : Appui institutionnel à la coordination de la planification	100 000	200 000	300 000	300 000	300 000		71200_ Cons. international		1 200 000
	Sous total 14	100 000	200 000	300 000	300 000	300 000				1 200 000

JRA



PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES PLANIFIEES	BUDGET PREVU PAR ANNEE EN USD				PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	POSTE BUDGETAIRE ET DESCRIPTION	MONTANT EN \$ US
		2022	2023	2024	2025				
	Action 1.5 : Développement des mesures de capture du dividende démographique	55 000	25 000	40 000	40 000	25 000		71200_Cons. international	185 000
		27 500	12 500	20 000	20 000	12 500		71305_Consultant national	92 500
		27 500	12 500	20 000	20 000	12 500		72200_Equipements	92 500
	Sous total 15	110 000	50 000	80 000	80 000	50 000			370 000
	2. Résultat de l'activité : Le renforcement des capacités nationale et locales pour la Coordination et suivi des ODD est réalisé	20 000	28 750	34 500	26 000	25 500	TOTAL RESULTAT 2		134 750
		120 091	127 682	105 273	100 182	95 182	PNUD, Gouvernement du Bénin		548 409
		79 909	159 818	239 727	159 818	159 818	A rechercher		799 091
	Action 2.1: Renforcement du cadre de mise en œuvre et d'intégration des ODD	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000		71200_Cons. international	250 000
		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000		71305_Consultant national	100 000
		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000		71600_Frais de mission	150 000
	Sous total 21	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000			500 000
	Action 2.2: Renforcement du suivi des ODD	37 500	20 000	37 500	40 000	37 500		71200_Cons. international	172 500
		18 750	10 000	18 750	20 000	18 750		71305_Consultant national	86 250
		18 750	10 000	18 750	20 000	18 750		71600_Frais de mission	86 250
	Sous total 22	75 000	40 000	75 000	80 000	75 000			345 000
	Action 2.3: Réalisation de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des ODD	-	48 750	50 000	-	-		71200_Cons. international	98 750
		-	29 250	30 000	-	-		71305_Consultant national	59 250
		-	19 500	20 000	-	-		71600_Frais de mission	39 500
	Sous total 23	-	97 500	100 000	-	-			197 500
	Action 2.4: Renforcement des capacités des parties prenantes, suivi et évaluation des ODD	10 000	20 000	28 000	32 000	32 000		71200_Cons. international	122 000
		7 500	15 000	21 000	24 000	24 000		71305_Consultant national	91 500
		3 750	7 500	10 500	12 000	12 000		71600_Frais de mission	45 750

JPA

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES PLANIFIEES	BUDGET PREVU PAR ANNEE EN USD					PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	POSTE BUDGETAIRE ET DESCRIPTION	MONTANT EN \$ US
		2022	2023	2024	2025	2026				
		3 750	7 500	10 500	12 000	12 000				
Sous total 24	25 000	50 000	70 000	80 000	80 000				305 000	
3. Résultat de l'activité : Les capacités de la fonction publique y compris le niveau local sont renforcés en matière d'évaluation des politiques publiques, des stratégies, des programmes et projets,	304 000	225 000	255 000	245 909	225 000		TOTAL RESULTAT 3		1 254 909	
	224 091	65 182	15 273	86 091	65 182		PNUD, Gouvernement du Bénin		455 818	
	79 909	159 818	239 727	159 818	159 818		A rechercher		799 091	
	74 500	50 000	60 000	55 000	50 000	DGEOCS, DGPDP DGCS-ODD		Consultants	289 500	
Sous total 31	59 600	40 000	48 000	44 000	40 000			Equipements	231 600	
	14 900	10 000	12 000	11 000	10 000			Divers	57 900	
	149 000	100 000	120 000	110 000	100 000				579 000	
Action 3.2: Evaluation des changements sociaux des politiques, stratégies, programmes et projets	37 500	37 500	42 500	40 000	37 500			Consultants	195 000	
	30 000	30 000	34 000	32 000	30 000	DGEOCS, DGPDP DGCS-ODD		Evènements spéciaux	156 000	
	7 500	7 500	8 500	8 000	7 500			Divers	39 000	
	75 000	75 000	85 000	80 000	75 000				390 000	
Action 3.3: Production des données probantes pour l'assurance qualité et la diffusion des produits de la planification et de la prospective	40 000	25 000	25 000	27 955	25 000			Etudes et rapports	142 955	
	16 000	10 000	10 000	11 182	10 000			71305_Consultant national	57 182	
	24 000	15 000	15 000	16 773	15 000	DGEOCS, DGPDP DGCS-ODD		71600_Frais de mission	85 773	
Sous total 33	80 000	50 000	50 000	55 909	50 000				285 909	
4 Résultat de l'activité : le plaidoyer autour du développement humain est assuré	112 000	40 000	80 909	95 000	80 000		TOTAL RESULTAT 4		407 909	
							PNUD, Gouvernement du Bénin		407 909	
	44 800	16 000	32 364	38 000	32 000	PNUD, DGPDP, DGEOCS		71305_Consultant national	163 164	
	33 600	12 000	24 273	28 500	24 000			71600_Frais de mission	122 373	

1/24

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES PLANIFIEES	BUDGET PREVU PAR ANNEE EN USD					PARTIE RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	POSTE BUDGETAIRE ET DESCRIPTION	MONTANT EN \$ US
		2022	2023	2024	2025	2026				
	dans les politiques et programmes	33 600	12 000	24 273	28 500	24 000			72200_Equipements	122 373
	<i>Suivi et Evaluation, Communication</i>	10 000	10 000	10 000	40 000	10 000				80 000
	<i>Appui général à la gestion</i>	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	PNUD			450 000
TOTAL GENERAL		1 296 364	2 153 636	2 304 545	2 304 545	2 122 727		TOTAL GENERAL		10 181 817
		946 364	1 219 091	1 400 909	1 400 909	1 219 091		PNUD et Gouvernement du Bénin		6 186 364
		350 000	934 545	903 636	903 636	903 636		A rechercher		3 995 453

JPA

✶

OP

[Signature]

Tableau synthèse des sources de financement par année (dollars US)

Années	2022	2023	2024	2025	2026	Total
PNUD	310 000	310 000	310 000	310 000	310 000	1 550 000
Gouvernement	636 364	909 091	1 090 909	1 090 909	909 091	4 636 364
Montant à rechercher	350 000	934 545	903 636	903 636	903 636	3 995 455
TOTAL	1 296 364	2 153 636	2 304 545	2 304 545	2 122 727	10 181 818





VIII Plan de travail 2022-2023

PRODUITS ESCOMPTE S	Actions planifiées <i>Liste des résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	Activités	2022								2023			PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PREVU Source de Financement	BUDGET PREVU						
			T1				T2				T3					T4			Montant en \$ US	2022	2023	
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3			T4						
1. Résultat de l'action : Le cadre de la prospective, veille et planification stratégique est renforcé.																						
	Action 1.1: Réalisation des études prospectives pour la formulation de la vision nationale de développement post 2025 et la veille stratégique	1.1.1 Accompagnement à travers l'élaboration d'études prospectives pour l'élaboration et la conception de la vision du Bénin post 2025, 1.1.2 Mise en place d'outils de veille stratégique et analyse des tendances des différents secteurs et sous-secteurs du Bénin	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				110 000	1 023 636			
	Sous total 1.1																	130 000	1 096 136			
	Action 1.2: Renforcement des capacités des acteurs de la planification	1.2.1 Renforcement de capacité des acteurs pour la réalisation des études prospectives et de la veille stratégique 1.2.2 Ateliers d'amélioration des capacités acteurs au niveau national et local sur la planification stratégique et opérationnelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				80 000	37 500			
	Sous total 1.2																	80 000	75 000			
	Action 1.3: Consolidation du cadre national de la planification (cadre législatif, appui aux ministères et aux communes pour l'élaboration et des outils et des documents de planification)	1.3.1 Sélection des parties prenantes pertinentes et montage des supports permettant la consolidation du cadre national de planification 1.3.2 Appui à l'élaboration des documents de planification (stratégique et opérationnel) aux niveaux national et local	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				70 000	40 000			
	Sous total 1.3																	90 363	40 000			
																		160 364	80 000			

JPA


Action 1.4 : Appui institutionnel à la coordination de la planification													DGPD, DGCS-ODD, DGEOCS		72200_Equipements 75700_Evènements spéciaux	112 000	200 000	
Sous total 1.4																112 000	200 000	
Action 1.5 : Développement des mesures de capture du dividende démographique	1.4.1 Appui à la conception des outils d'opérationnalisation pour la capture du dividende démographique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	DGPD, DGCS-ODD, DGEOCS		71200_ Cons. international 71305_ Consultant national 71600_ Evènements spéciaux	70 000	25 000	
	1.4.2 Appui technique et renforcement de capacités pour la mise en œuvre des activités de capture du dividende démographique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			71600_ Evènements spéciaux	40 000	25 000	
Sous total 1.5																110 000	50 000	
Sous total 1																592 364	1 501 136	
2. Résultat de l'action : Le renforcement des capacités nationale et locales pour la Coordination et suivi des ODD est réalisé																		
Action 2.1: Renforcement du cadre de mise en œuvre et d'intégration des ODD	2.1.1 Accompagnement des communes à l'intégration des cibles prioritaires spatialisées lors des processus d'élaboration PDC nouvelle génération	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	DGCS-ODD, DGPD, DGEOCS		71200_ Cons. international 71305_ Consultant national 71600_ Frais de mission 72200_Equipements 73100_Charges locatives 74210_Frais d'impression 74525_Divers 75700_Evènements spéciaux	50 000	50 000	
	2.1.2 Atelier de renforcement des capacités nationales pour l'intégration des ODD dans l'agenda et la pratique des stratégies des acteurs nationaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				50 000	50 000	
Sous total 2.1																100 000	100 000	
Action 2.2: Renforcement du suivi des ODD	2.2.1 Renforcement des capacités des parties prenantes en planification, évaluation et sur les ODD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			71200_ Cons. international 71305_ Consultant national 71600_ Frais de mission 72200_Equipements 73100_Charges locatives 74210_Frais d'impression 74525_Divers 75700_Evènements spéciaux	37 500	37 500	
	Affinement du modèle d'analyse de l'impact des politiques publiques sur la gestion du développement durable et renforcement de capacité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				37 500	37 500	
Sous total 2.2																75 000	67 500	

JPH

Action 2.3: Réalisation de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des ODD	2.3.1 Renforcement du cadre de mise en œuvre des ODD et mise en pratique au travers des expériences du PNUD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	71305_ Consultant national 71600_Frais de mission	50 000
		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	74525_Divers 75700_Evènements spéciaux	
Sous total 2.3													90 000
Action 2.4: Renforcement des capacités des parties prenantes, suivi et évaluation des ODD	2.4.1 Renforcement des capacités des parties prenantes via des analyses opérationnelles et des ateliers de discussion	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	71305_ Consultant national 71600_Frais de mission	12 500
		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	74210_Frais d'impression 74525_Divers 75700_Evènements spéciaux	
Sous total 2.4													25 000
Sous total 2													200 000
3. Résultat de l'action : Les capacités de la fonction publique y compris le niveau local sont renforcés en matière d'évaluation des politiques publiques, des stratégies, des programmes et projet													
Action 3.1: Consolidation du cadre nationale de l'évaluation des politiques publiques ;	3.1.2 Renforcement du cadre de suivi et d'évaluation des politiques publiques à travers des ateliers de formation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	71305_ Consultant national 71600_Frais de mission	0
		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	74210_Frais d'impression 74525_Divers 75700_Evènements spéciaux	
Sous total 3.1													149 000
Action 3.2: Evaluation des changements sociaux des politiques, stratégies, programmes et projets	3.2.1 Réalisation des études en AIPS (étude d'impact social des réformes des secteurs)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	71200_ Cons. international 71305_ Consultant national	60 000
		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	71600_Frais de mission	
Sous total 3.2													15 000
Sous total 3													100 000
3. Résultat de l'action : Les capacités de la fonction publique y compris le niveau local sont renforcés en matière d'évaluation des politiques publiques, des stratégies, des programmes et projet													
3. Résultat de l'action : Les capacités de la fonction publique y compris le niveau local sont renforcés en matière d'évaluation des politiques publiques, des stratégies, des programmes et projet													

JPA

Sous total 3.2		75 000										75 000	
Action 3.3: Production des données probantes pour l'assurance qualité et la diffusion des produits de la planification et de la prospective ;	3.3.1 Actualisation et opérationnalisation du Modèle d'Analyse de Politiques Economiques et Sociales (MAPES et autres) et la réalisation d'études	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	80 000	25 000
	3.3.2 Renforcement des capacités des parties prenantes à emmagasiner des données probantes pour appuyer la prise de décision	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	25 000
Sous total 3.3		80 000										50 000	
Sous total 3		304 000										225 000	
4 Résultat de l'action : Plaidoyer autour du développement humain est opérationnel													
Actions 4.1 : Appui à l'opérationnalisation du plaidoyer autour du Développement Humain	4.1.1 Lancement officiel des Rapports mondial et national et Dissémination du RNDH 2021	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	100 000	40 000
	Sous total 4	100 000										40 000	
Suivi et communication		10 000										10 000	
Appui général à la gestion		90 000										90 000	
Total Général		1 296 364										2 153 636	
Budget financé (PNUD et Gouvernement du Bénin)		946 634										1 219 091	
A rechercher		350 000										934 545	

JBA

(Handwritten signatures and initials)

IX-CADRE JURIDIQUE

[N.B. : Veuillez choisir une seule des trois options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]

Option a. Lorsque le gouvernement du pays a signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

Option b. Lorsque le gouvernement du pays N'A PAS signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)

Le présent Document de projet est l'instrument envisagé et défini dans les Dispositions supplémentaires relatives au Document de projet ci-jointes et en faisant partie intégrante.

Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

Option c. Pour les projets mondiaux et régionaux

Le présent projet s'inscrit dans un cadre programmatique global qui rassemble des activités distinctes qui seront réalisées au niveau de plusieurs pays. Dans le cas où ce projet envisage la prestation de services d'assistance et de soutien aux activités réalisées au niveau de plusieurs pays, le présent document est i) le « document relatif au projet » tel que défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») signé par le gouvernement de chaque pays concerné, ou ii) le « Document de projet » tel que défini dans les Dispositions supplémentaires relatives au Document de projet jointes au Document de projet dans les cas où le gouvernement du pays bénéficiaire n'a pas signé de SBAA avec le PNUD, ci-jointes et en faisant partie intégrante. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation »

Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

VII. GESTION DES RISQUES

[N.B. : Veuillez choisir une seule des options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]

Option a. Entité gouvernementale (modalité de réalisation nationale - NIM)

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.

3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête par suite d'allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. Choisissez l'une des trois options suivantes :

Option 1 : Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.

Option 2 : Le Partenaire de réalisation convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

Option 3 :Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

VIII. ANNEXES

1. **Rapport sur l'assurance qualité du projet**
2. **Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'événements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*
3. **Analyse des risques.** Utilisez le modèle de Registre des risques standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenus dans la Description des éléments à livrer du Registre des risques.
4. **Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).
5. **Termes de référence du Comité Technique de Gestion et termes de référence des postes clés de gestion.**